



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1298

Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public (ERP) de 5e catégorie de la ville de Lyon – Opération 60021842 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2105-2, programme 20020 « Accessibilité 2015-2020 ».

Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1298 - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE 5E CATEGORIE DE LA VILLE DE LYON – OPERATION 60021842 – LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2105-2, PROGRAMME 20020 « ACCESSIBILITE 2015-2020 ». (DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet qui vous est présenté, ainsi que le vote des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20020 « Accessibilité 2015-2020».

La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, élargit dans ses textes la notion de handicap et impose la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre bâti.

L'ordonnance n° 2014-1094 du 26 septembre 2014, suivi du décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, modifiant le décret du 17 mai 2006, engagent les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP), à planifier des actions visant l'accessibilité de leurs bâtiments quelle que soit la catégorie.

Ainsi, pour les ERP non accessibles au 31 décembre 2014, le propriétaire est tenu de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) fondé sur la planification et l'évaluation financière des travaux d'accessibilité.

La Ville de Lyon, dotée d'un patrimoine immobilier complexe et important (670 ERP à ce jour) s'inscrit dans l'élaboration d'un Ad'Ap dit « de patrimoine ». Dans cette perspective, pour déterminer une stratégie de mise en accessibilité de ses ERP, elle doit disposer d'une connaissance globale de l'étude d'accessibilité de son parc immobilier.

La Ville de Lyon ayant déjà effectué les diagnostics pour les ERP du 1^{er} groupe (soit de la 1^{ère} à la 4^e catégorie), souhaite, pour disposer de cette vision globale, que les 330 ERP de catégorie 5 soient également diagnostiqués.

Aussi, il est proposé de conclure un marché visant la réalisation d'une étude destinée à produire, pour les ERP de catégorie 5 appartenant à la Ville de

Lyon, un diagnostic sur l'accessibilité aux personnes handicapées, avec préconisations chiffrées, répondant aux obligations fixées par la loi de 2005.

L'étude qui sera réalisée par le titulaire du marché constituera :

- un outil contribuant à la définition de l'Ad'Ap de la ville de Lyon ;
- une réponse technique à la problématique de l'accessibilité pour chaque ERP de catégorie 5 ;
- un document pouvant être tenu à disposition de tout usager de l'établissement concerné et des techniciens chargés de la mise en œuvre des travaux d'accessibilité.

Afin de pouvoir assurer ces prestations, il convient de lancer la consultation dès cet été 2015 selon la procédure du marché adapté (MAPA). Le marché sera attribué en application des dispositions du Code des Marchés Publics. La dépense est estimée à 245 000 €.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015/2, programme 20020.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération 60021842 « Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie » est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 20020.

2 – M. le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer le marché, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20020, AP n° 2015-2, opération n° 60021842 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

| | |
|----------|-----------|
| - 2015 : | 60 000 €. |
| - 2016 : | 180 000 € |

- 2017 : 5 000 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY